

## Garantie consécutive véhicule neuf

### Tarifs de la Quality1 Garantie

PRIX DE VENTE RECOMMANDÉS INCLUS 5% TAXE DE TIMBRE



Hotline: 055 254 30 00

**AVEC GARANTIE: TOP PRESTATIONS - TOP DÉROULEMENT DES SINISTRES - TOP PRESTATIONS DE MOBILITÉ**

Garantie consécutive véhicule neuf	Q-Base Garantie			1 étoile Garantie			3 étoiles Garantie			5 étoiles Garantie			5 étoiles PLUS Garantie			
inclus véhicules du type "X" <span style="float: right;">Suite à la garantie d'usine de 2 ou 3 ans encore en cours, sans limite de kilométrage</span>																
Durée in mois	12	24	36	12	24	36	12	24	36	12	24	36	12	24	36	
jusqu'à 1400 ccm	217.10	412.10	-	280.80	561.60	-	406.90	813.80	-	427.70	855.40	1'283.10	609.70	1'219.40	1'829.10	
jusqu'à 2000 ccm	230.10	436.80	-	343.20	686.40	-	436.80	873.60	-	486.20	972.40	1'458.60	699.40	1'398.80	2'098.20	
jusqu'à 2800 ccm	245.70	466.70	-	375.70	751.40	-	505.70	1'011.40	-	640.90	1'281.80	1'922.70	921.70	1'843.40	2'765.10	
plus de 2800 ccm	258.70	491.40	-	416.00	832.00	-	574.60	1'149.20	-	778.70	1'557.40	2'336.10	1'082.90	2'165.80	3'248.70	
<b>Pour véhicules avec un prix à neuf de base de CHF 100'000.00 jusqu'à max. CHF 200'000.00 (sauf garantie Tuning), sans limite de kilométrage, exclue 5% taxe de timbre</b>																
Pour-cent du prix à neuf de base	0.50%	1.00%	-	1.00%	1.88%	-	1.13%	2.13%	-	1.25%	2.38%	3.75%	1.63%	3.25%	4.88%	
Conclusion pro rata possible	NON			NON			NON			OUI			OUI			
<b>Suppléments</b>	<b>Q-Base Garantie</b>			<b>1 étoile Garantie</b>			<b>3 étoiles Garantie</b>			<b>5 étoiles Garantie</b>			<b>5 étoiles PLUS Garantie</b>			
Tuning Garantie	136.50	260.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modèles smart jusqu'à 800 ccm & Nissan GTR	assurable			pas assurable			pas assurable			pas assurable			pas assurable			
<b>Option mobilité</b>	<b>12 mois</b>						<b>24 mois</b>						<b>36 mois</b>			
Assistance24 mobilité de AGA International SA	45.50						91.00						136.50			

**AVEC GARANTIE: SÉCURITÉ DANS LE COMMERCE DE VÉHICULES**

**BONUS|SHOP**

# Vue d'ensemble des prestations de la Quality1 Garantie



Hotline: 055 254 30 00

## AVEC GARANTIE: LE BON CHOIX.

### Moteur

Bloc-cylindres, culasse, joint de culasse, pistons, segments, bielles, vilebrequin, coussinets de vilebrequin, soupapes, guides de soupapes, arbre à cames, poussoirs, entraînement de l'arbre à cames, chaîne de distribution, courroie de distribution et tendeur, turbo, compresseur, carter d'huile, boîtier de filtre d'huile, pompe à huile, contacteur de pression d'huile, y compris les pièces internes du circuit d'huile, moteur d'entraînement électrique des véhicules électriques et hybrides.

### Boîte de vitesses (manuelle et automatique)

Convertisseur de couple, carter de boîte à vitesses y compris les pièces internes de la boîte à vitesses.

### Différentiel (traction / propulsion / 4x4)

Cardan de différentiel, roulement, boîte de transfert, traction tout-terrain, boîtier de différentiel y compris les pièces internes du différentiel.

### Transmission

Arbres de transmission, joints homocinétiques, roulement de roue, arbre de cardans, visco-coupleur, systèmes de propulsion pour véhicules électriques et hybrides sans accumulateur.

### Direction

Amortisseur de direction, pompe de direction assistée hydraulique et électrique, boîtier de direction y compris les pièces internes.

### Freins

Maître-cylindre de frein, cylindre de frein, servofrein, répartiteur de pression de freinage, pompe à vide, circuit hydropneumatique, étrier de frein, capteur de régime ABS, groupe hydraulique ABS.

### Alimentation (essence et diesel)

Pompe à carburant, régulateur pression de carburant, distributeur de carburant, injecteur, pompe d'injection, commande de ralenti, débitmètre d'air volumique et massique.

### Refroidissement

Radiateur, thermostat, contacteur thermique, pompe à eau, embrayage du ventilateur, ventilateur visco, élément de chauffage, radiateur d'huile.

### Train roulant

Stabilisateur, bras oscillant transversal, barre de connexion, fusée d'essieu, support de jambe de suspension, ressorts hélicoïdaux.

### Électricité (moteur)

Alternateur avec régulateur, démarreur, distributeur d'allumage, bobine d'allumage, câble d'allumage, générateur hall, appareil de commande moteur, appareil de commande boîte à vitesses, capteur de vilebrequin, capteur d'arbre à cames, capteur PMH.

### Confort électronique

Lève-vitre (commutateurs et moteurs électriques), toit ouvrant (commutateurs et moteurs électriques), éléments de chauffage des vitres avant et arrière (sauf bris), moteur du verrouillage central.

### Confort électronique élargi

Radio, lecteur de CD, changeur CD et le système de navigation originaux\*, circuits électrique et hydraulique de la capote de cabriolet\*, caméras de recul, climatisation, ordinateur de bord, sièges chauffants, régulation de vitesse, anti-démarrage, airbag, réglage de position du siège avec mémoire, rétroviseurs extérieurs chauffants, moteur d'essuie-glace, systèmes de contrôle pression des pneus.

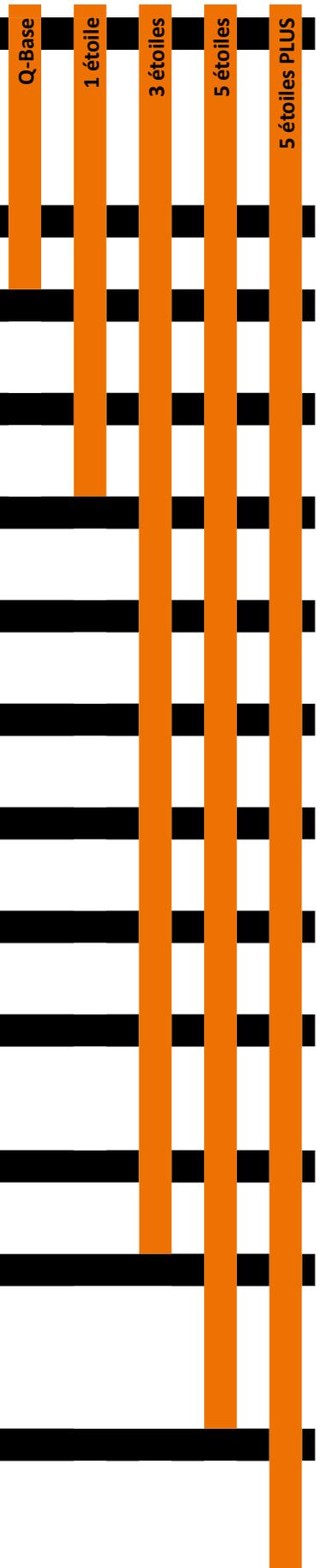
\* une fois jusqu'à CHF 3'000.-

### Couverture PLUS

L'affichage tête haute, moteur d'ajustage, LED monté par le fabricant, catalyseur, collecteur, sonde lambda, systèmes feux de virage complets, ampoules Xénon.

+ Pas de franchise

+ Remboursement des frais de main d'œuvre et matériel à 100%



## 1. Entretien du véhicule

Quels travaux d'entretien devez-vous faire exécuter?

- Faire contrôler régulièrement les niveaux des liquides (comme le niveau d'huile etc.).
- Le bénéficiaire (détenteur du véhicule / client) est tenu de faire exécuter tous les travaux des services / maintenances / inspections selon les prescriptions du constructeur (un dépassement de max. 90 jours ou 3'000 km est accepté) par le garage auprès duquel le véhicule a été acheté avec la garantie ou si cela n'est pas possible, par un garage agréé\* (les coûts y afférents sont à la charge du bénéficiaire (détenteur du véhicule / client)). À cet égard, une confirmation doit être émise dans le document de service. Cette confirmation devra être présentée à la Quality1 AG sur demande
- En cas de non-respect des prescriptions selon les points 1.a) & 1.b), Quality1 AG est libéré des ses engagements.

## 2. Que doit observer le bénéficiaire (détenteur du véhicule / client) en cas de dommages?

S'il vous plaît contrôler les points suivants avant de bénéficier de la garantie:

- Est-ce que votre garantie est toujours valable au moment du dommage?
- La pièce endommagée est-elle couverte par la garantie?
- Est-ce que le montant du dommage est supérieur à la franchise?
- Est-ce que tous les travaux d'entretien ont été exécutés sans faille selon les prescriptions du constructeur?
- Obligation en vertu du point 6.

## 3. Durée de la garantie

La durée de la garantie est indiquée sur votre police.

## 4. En quoi consiste la protection de la garantie?

Le bénéficiaire de la garantie en tant que détenteur du véhicule bénéficie de la protection de garantie lorsque l'une des parties assurées du véhicule enregistré sur le certificat de garantie n'est plus en mesure de fonctionner et nécessite, de ce fait, une réparation / remplacement.

### 4.1. Ampleur de la couverture – Garantie 5 étoiles PLUS

La garantie 5 étoiles PLUS comprend la remise en état ou remplacement de TOUTES LES PIÈCES OU GROUPES DE PIÈCES ENDOMMAGÉ(E)S, dans la mesure où leur fonction ne peut plus être exercée.

### 4.2. Exclusions de la garantie 5 étoiles PLUS

Il faut signaler les exclusions suivantes:

- les défauts à la carrosserie, peinture, joints de carrosserie (comme p. ex. joints des portes etc.), arrêt de porte, charnière de chaque type;
- manques d'étanchéité, perméabilité (infiltration d'eau) bruits de sifflements et de coïncement de chaque type aux pièces non-mécaniques (comme p. ex. pièces de la carrosserie, phares, feux arrière, verres de clignotant etc.);
- capotes cabrio: hard-top, capotes de chaque type. Le mécanisme d'ouverture et fermeture (mécanique) et tous les pièces et travaux qui s'y réfèrent;\*
- équipements et parties supplémentaires, non fournis resp. pas autorisés par le constructeur;
- aménagement intérieur (sièges complets (sauf les composants électriques comme moteurs d'ajustage, etc.), rembourrage, tapis, tableau de bord, habillages, revêtements, etc.);
- composants multimédia: multimédia, système de navigation, radio, lecteur de CD, changeur CD, haut-parleurs, antennes de chaque type etc. (sauf radio, lecteur de CD, changeur CD et le système de navigation de série ou d'origine);\*
- aménagement du téléphone complet inclus le dispositif mains-libres et le téléphone portable;
- travaux d'entretien (travaux de contrôle, d'entretien et d'inspection au véhicule, climatisation et accessoires, test antipollution et tous les travaux d'ajustement à l'allumage et l'injection);
- produits chimiques de chaque type, carburants, matières de production et matières d'aide, liquides de refroidissement et de protection contre le gel de chaque type, gaz, fluides hydrauliques, fluide frigorigène (inclus gaz du climatiseur), huiles, graisses et autres lubrifiants. Chaque dégât imputable à un manque d'huile ou d'antigel (ainsi que excédents) ou dû au gel;
- organes d'usure: freins (disques, tambours, mâchoires et plaquettes), filtres et filtres à cartouche de chaque type, courroies auxiliaire, les balais d'essuie-glace, batteries de chaque type, amortisseurs et jambes de suspension (sauf défaillance mécanique), bougies d'allumage et de préchauffage etc.;
- sont toujours exclus la butée d'embrayage, le plateau d'embrayage et le disque d'embrayage / d'entraînement des embrayages (aussi embrayages multidisques) avec un actionnement purement mécanique et / ou hydraulique;
- chaque type de volant moteur, aussi les volants bi-masse. Sont toutefois inclus dans l'ampleur de la couverture des dommages aux parties intérieures du volant (ressorts souples, ressorts durs, train épicycloïdale);
- système d'échappement complet inclus filtre à particules (sont toutefois couvertes les pièces suivantes: collecteur, catalyseur et sonde Lambda);
- courroie de distribution, galets et tendeurs inclus dommages consécutifs si les intervalles de changement n'ont pas été respectés;
- boîtier des phares inclus vitres, réflecteur et lentilles, boîtier des feux arrière inclus vitres, verres de clignotant, ampoules conventionnelles, LED pas monté par le fabricant, systèmes d'assistance des feux de route complets;

- systèmes d'assistance du conducteur de chaque type (comme p. ex. Adaptive Cruise Control (ACC) etc.) (sont toutefois couverts le régulateur de vitesse, les systèmes de contrôle pression des pneus et l'affichage tête haute s'il s'agit de pièces de série ou d'origine);
- assistants de vision nocturne de chaque type, caméras de chaque type inclus tous les composants qui s'y réfèrent etc. (sauf caméras de recul d'origine);
- les verres et autres matières utilisées en lieu et place du verre habituel;
- jantes, pneus, géométrie de direction, équilibrage;
- petites pièces et matériel de nettoyage;
- dommages consécutifs à des pièces pas couvertes.

### 4.3. Caractéristiques de la garantie 5 étoiles PLUS

\* Pour les dégâts au mécanisme d'ouverture et fermeture du cabriolet (électrique / hydraulique) et aux composants multimédia (multimédia, système de navigation, radio etc.) la réparation des accessoires originaux ou de série est couverte. Les points mis en évidence sous le point 4.2. (\*) ont une limite de dégâts pour chaque point de max. CHF 3'000.- inclus TVA par police. Si la réparation n'est pas possible ou est plus chère qu'une pièce neuve ou échange-standard, le changement d'une pièce neuve ou échange-standard est couvert. La décision d'une réparation ou d'un changement incombe à Quality1 AG.

### 4.4. Couverture additionnelle

Seulement en liaison avec un dommage à l'une des parties du véhicule couvertes, les positions suivantes sont reprises en plus:

- Tuyaux et conduits, bougies d'allumage et de préchauffage;
- consécutifs de travaux de diagnostic, d'essai, de mesure et de réglage (dans une mesure compréhensible toutefois max. 2 heures).

## 5. Exclusions générales

La couverture de la garantie ne s'applique pas pour les dégâts / coûts:

- dus à une cause soudaine, violente et extérieure;
- consécutifs à un incendie, la foudre, les explosions, les courts-circuits, les éboulements de rocher, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les avalanches, les glissements de neige, la pression de la neige, les ouragans, la grêle, les hautes eaux et les inondations;
- survenant pendant la réquisition du véhicule par les autorités civiles ou militaires, consécutifs à des événements de guerre, à des violations de la neutralité, d'actes terroristes, des révolutions, des rebellions, des insurrections et aux mesures prises à leur encontre, ainsi que les dommages dus à l'action de rayons ionisants;
- consécutifs au vol, brigandage, au détournement et à l'abus de confiance;
- qui résultent de la participation à des courses, rallies ou compétitions analogues et autres trajets sur des circuits de course;
- dus au dépassement des normes de charge établies par le constructeur (surcharge du véhicule lui-même ou de la remorque);
- dus à l'utilisation d'un carburant non approprié;
- dus à des modifications de la conception originale du véhicule ou au montage de pièces et d'accessoires qui ne sont pas d'origine, ou de montage de pièces non approuvés par le constructeur. Sont exclus de cette règle tous les types d'amélioration des performances (p.ex.: chiptuning), ceux-ci conduisent à l'invalidité de la police, indépendamment du fait que l'augmentation de performance soit approuvée par le constructeur ou non;
- si, pendant la durée de l'assurance, le véhicule est entièrement ou partiellement utilisé pour le transport professionnel de personnes, s'il est loué professionnellement à un cercle de personnes différentes, ou s'il est utilisé professionnellement pour des leçons de conduite;
- à tout type de constructions originales ou étrangères (par ex. camping-cars, ponts de chargement, appareils de levage etc.);
- ainsi que dommages consécutifs qui sont causés par des composants pas couverts;
- à tous genres d'embrayages (aussi embrayages multidisques) et ses composants (butée d'embrayage, plateau d'embrayage, le disque d'embrayage / d'entraînement, l'actionnement de l'embrayage), si du à une usure naturelle. Si le composant concerné n'est pas contenu dans l'ampleur de couverture (voir au point 4.2.), ce point ne s'applique pas;
- résultant d'un maniement inapproprié;
- résultant d'un assemblage incorrect;
- dommages ou coûts supplémentaires qui sont dus à des erreurs de diagnostic;
- consécutifs à des manipulations erronées du personnel du garage / bénéficiaire (détenteur du véhicule / client) (par ex. court-circuit);
- pour des dégâts qui sont à ramener au fait d'une réparation pas effectuée;
- pour des dommages à cause d'une préparation insuffisante ou pour dommages pré-existants;
- ainsi que dommages consécutifs résultant de la réparation / l'échange (p. ex. vis cassée);
- pour des dégâts causés par le non-respect du conducteur aux instruments de bord (indicateur de température, de pression d'huile, de la pression de suralimentation et des lampes de contrôle de chaque sorte);
- lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée comme constructeur, vendeur, entrepreneur ou sur la base d'un contrat de réparation, notamment en vertu d'une garantie d'usine ou du vendeur, assurance tous risques, responsabilité civile etc.;
- et prestations qui tombent sous une assurance de mobilité, tels que les coûts de remorquage et de récupération du véhicule etc.;
- résultant d'un véhicule de remplacement;

- x) qui sont connus par le fabricant comme erreurs de production / fabrication ou qui résultent d'un rappel pas effectué;
- y) aux véhicules pour lesquels le partenaire contractuel cède des polices directement au bénéficiaire (détenteur du véhicule / client) qui n'ont été ni enregistrées ni payées à Quality1 AG;
- z) pour les véhicules qui ne correspondent pas aux directives d'acceptation ou pour lesquels de fausses déclarations figurent sur la demande de garantie.
- 6. Où pouvez-vous faire réparer votre véhicule?**
- 6.1. Dommage à l'intérieur du pays**  
Veuillez vous adresser à votre concessionnaire vendeur.  
Si cela n'est pas possible, faites réparer votre véhicule uniquement par un partenaire de garantie ou un garage agréé\*. Veuillez être attentif au fait que le dommage soit annoncé par écrit avant le début des travaux de réparation par le réparateur au service sinistre via notification de sinistre en ligne ou par appli. Si le dommage est couvert, le concessionnaire recevra l'autorisation d'effectuer la réparation. La Quality1 AG se décharge de ses responsabilités en cas de retard de cette annonce.
- 6.2. Dommage à l'étranger**  
Fondamentalement une réparation peut être exécutée à l'étranger seulement en cas d'urgence.  
Faites faire la réparation par un concessionnaire de la marque en question. Veuillez faire parvenir la facture à la Quality1 AG. La Quality1 AG vous remboursera les frais dans le cadre des prestations de garantie. S'il vous plaît faites attention au fait qu'aussi dans ce cas il faut faire une annonce au service sinistre par écrit avant le début des travaux de réparation.  
Indication: Seule la TVA suisse est remboursée.
- 7. Prestations de garantie**
- a) La Quality1 AG prend en charge les frais de réparations nécessaires et effectifs, y compris le coût de toutes les pièces de remplacement indispensables, compte tenu des dispositions ci-après:  
Sont déterminants pour la prise en charge des coûts les critères de temps de travail et le prix des pièces détachées fixés par le constructeur.
- b) Les coûts de la main d'oeuvre sont remboursés à 100%.  
Les coûts du matériel sont remboursés à 100%.
- c) Lors de l'utilisation d'une pièce d'occasion, les coûts de la réparation sont pris en charge à 100%. Les bases pour une utilisation de pièces d'occasion est un accord avec le service sinistre et que le coût de ces pièces est inférieur ou égal à une pièce neuve ou échange-standard (après avoir déduit une éventuelle participation au matériel). Si vous utilisez cette possibilité, les pièces d'occasion montées n'ont aucune couverture par Quality1 AG.
- d) La décision d'une réparation ou d'un changement incombe à la Quality1 AG.
- e) Si le coût de réparation dépasse la valeur d'un échange-standard, tel qu'il est généralement effectué en pareil cas, les prestations se limitent au coût de cet échange standard, y compris les frais de dé- et remontage.
- f) Quality1 AG rembourse les frais de réparation (en cas de plusieurs dégâts en même temps les montants de dommages seront cumulés) jusqu'à concurrence de la valeur vénale du véhicule, déduction faite de la valeur du véhicule non réparé (seul exception sous point 4.3.). Pour estimer le montant des coûts de réparation, la Quality1 AG convoque un expert qui réalise une expertise (les coûts pour cela sont pris en charge par Quality1 AG). La valeur vénale est également calculée par l'expert à l'aide des outils d'évaluation usuels de la branche (Eurotax Autowert ou ASEAI).
- g) Un élément remplacé dans le cadre de la garantie est couvert par la garantie officielle des pièces de rechange du fournisseur de pièce de rechange. Par conséquent, la Quality1 AG ne prend en charge les frais de réparation et de remplacement des pièces déjà remplacées ou réparées qu'à l'échéance de la garantie officielle des pièces de rechange. Des réparations ou des remplacements d'une pièce détachée sont pris en charge seulement une fois au cours de 12 mois.
- 8. Franchise**  
Aucune franchise.
- 9. Dérogation**  
Prétentions frauduleuses: si l'ayant droit ou son représentant dans le but d'induire l'assureur en erreur, dissimule ou déclare inexactement des faits qui auraient exclu ou restreint l'obligation de l'assureur, ou si, dans le but d'induire l'assureur en erreur, il ne fait que tardivement les communications que lui impose l'art. 39 et 40 LCA resp. l'art. 33 et 34 VersVG, l'assureur n'est pas lié par le contrat envers l'ayant droit.
- 10. Devoir d'information selon l'art. 45 LCA resp. l'art. 3 VersVG en combinaison avec l'art. 106 VersAG**
- a) Le système de garantie offert est un produit de la Quality1 AG. Quality1 AG, Bannholzstrasse 12 à 8608 Bubikon fournit et gère l'assurance de frais de réparation (garantie) exclusivement pour l'Allianz Suisse Société d'Assurances SA, Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen (assureur / preneur du risque / société mère au 100%).
- b) En relation avec l'activité de gestion et de médiation, Quality1 AG s'engage en cas d'une responsabilité légale à répondre de tous dégâts.
- c) Les données personnelles sont utilisées par Quality1 AG seulement si nécessaires dans le cadre de cette assurance. Quality1 AG s'engage à respecter toutes les mesures préventives adéquates à l'observation des instructions légales relatives à la protection des données. Les données sont traitées absolument confidentiellement. Les données personnelles sont gardées habituellement électroniquement et / ou sous forme de papier.
- d) La Quality1 AG est autorisée à traiter les données fournies par vous comme bénéficiaire (détenteur du véhicule / client), le commerçant et tous les autres partenaires contractuels dans le cadre de cette assurance et à les utiliser pour des buts de marketing comme faire une offre de promotion ou de prolongation etc. Vous acceptez que telles indications peuvent être communiquées à des tiers comme l'Allianz Suisse Société d'Assurances SA pour les besoins industriels internes et à les utiliser dans des buts de marketing.
- 11. Dispositions générales**
- a) La garantie est valable en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein, dans tous les pays européens mentionnés sur la carte internationale d'assurance automobile (carte verte) et dans tous les pays riverains et insulaires de la Méditerranée. La garantie n'est pas interrompue en cas de transport outre-mer, si le lieu d'embarquement et celui de débarquement se trouvent dans les limites de validité territoriale de la garantie.
- b) La couverture s'applique aux événements qui surviennent pendant la durée de la garantie et qui sont déclarés en bonne et due forme avant la fin de la garantie et avant le début des réparations.
- c) Si le véhicule change de détenteur, les droits et les obligations passent au nouveau détenteur.
- d) Si le bénéficiaire (détenteur du véhicule / client) déplace son domicile à l'étranger (Principauté du Liechtenstein exceptée) ou obtient des plaques d'immatriculation étrangères pour son véhicule, la garantie s'éteint avec effet immédiat.
- e) Toutes les exigences découlant d'un cas de garantie se prescrivent après l'échéance de la garantie.
- f) Si en omet de manière fautive de faire les déclarations prescrites ou contrenevez aux règles de la bonne foi contractuelle, Quality1 AG est libéré de ses engagements.
- 12. Tribunal compétent**  
Outre le for de son siège de Zürich, l'Allianz Suisse Société d'Assurances SA reconnaît également celui de votre domicile ou de votre siège en Suisse ou au Liechtenstein.
- # Sont considérées comme des garages agréés les entreprises inscrites comme telles au registre du commerce.

# Assurance réparation (garantie) pour véhicules.



## Fiche d'information sur les produits de l'assurance.

Quality1 AG/Allianz Suisse Société d'Assurances SA (assureur)

Produit: garantie automobile

Vous trouverez ici les principales informations concernant votre assurance. L'intégralité des informations précontractuelles et contractuelles figurent dans les Conditions générales d'assurance et la police d'assurance applicables.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Il s'agit d'une assurance réparation (garantie) pour véhicules, autrement dit d'une garantie automobile.



#### Que couvre l'assurance?

- ✓ Tout nouveau défaut apparaissant de manière fortuite et imprévue sur le véhicule pendant la durée de la garantie est assuré. On est en présence d'un défaut lorsqu'un composant électrique/électronique ou mécanique de véhicule n'est plus en état de fonctionnement. Les frais de réparation ou le remplacement du composant défectueux (main d'œuvre et matériel) sont dès lors pris en charge.

Sur la base d'une couverture de base (moteur et transmission), la couverture dépend de la variante de garantie.

**Veillez vous référer aux informations concernant la couverture, la prestation et la somme assurée détaillées dans les Conditions générales d'assurance.**



#### Que ne couvre pas l'assurance?

L'assurance ne couvre pas les éléments suivants, entre autres:

- x un défaut existant avant le début de la garantie;
- x un défaut survenu à la suite d'un usage inapproprié ou d'une violation du devoir de diligence;
- x un défaut occasionné par l'usure normale;
- x les défauts de carrosserie et de peinture;
- x les produits chimiques de tout type, les huiles et les graisses.

Cette garantie ne constitue pas une assurance casco.



#### La couverture d'assurance comporte-t-elle des restrictions?

- ! La prestation dépend de la variante de garantie. En principe, la main d'œuvre est prise en charge à 100 %.
- ! Somme assurée: en principe, la valeur résiduelle du véhicule est assurée. Toutefois, avec certaines variantes de garantie, la somme assurée ne peut dépasser un montant limite.



#### Dans quels pays l'assurance est-elle valable?

- ✓ La garantie est valable en Suisse, au Liechtenstein, dans les Etats d'Europe (figurant sur la Carte internationale d'assurance automobile, dite «carte verte») ainsi que dans les Etats riverains de la Méditerranée et sur les îles méditerranéennes.



#### Quelles sont mes obligations?

- **Entretien du véhicule:** la prestation complète prévue par la garantie est maintenue uniquement si le véhicule est entretenu conformément aux directives du constructeur, autrement dit, si tous les services, maintenances et inspections sont effectués.
- **Sinistre:** en cas de sinistre, veuillez contacter votre concessionnaire. Si cela n'est pas possible, vous pouvez vous adresser à un autre garage autorisé (inscrit au registre du commerce). Le sinistre doit être déclaré (par écrit) au service des sinistres de Quality1 AG **avant** que l'atelier chargé de la remise en état n'entame les travaux de réparation. Le garage peut entamer les travaux de réparation uniquement après que Quality1 AG a donné sa validation. En cas de sinistre survenu à l'étranger, veuillez vous référer aux indications figurant dans les Conditions générales d'assurance.



#### Quand et comment dois-je payer?

- Le montant de la garantie peut être réglé au moyen du bulletin de versement ci-joint (ou par carte de crédit). Le délai de paiement figure sur l'offre/la facture.



#### A quel moment la couverture commence-t-elle et prend-elle fin?

- La date de début ainsi que la durée de la garantie figurent sur la police d'assurance.



#### Comment puis-je résilier le contrat?

- Le contrat d'assurance a une durée déterminée et prend fin après que celle-ci a expiré.